



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2018

GREOUX-LES-BAINS

-
REPUBLIQUE FRANCAISE

-
Département
des

**Alpes-de-Haute-
Provence**

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

Date de convocation

30 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence
de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents

Mesdames Danielle CASALE, Dominique CENNI, Michèle COTTRET,
Anita DELAUNAY, Marinette DURANDEU, Josette LAUVERGNIAT,
Anne-Marie PERRON, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Christian LOGIER, André LOZANO, Raymond
MAZZOLENI, Jean-Pierre MONTOYA, Victor NAHOUM, Alain ROUX.

Absents donnant pouvoir

Madame Mirjam REINHARD à Monsieur André LOZANO, Madame
Marie SOGODOGO à Madame Josette LAUVERGNIAT, Monsieur Jean-
Pierre BAUX à Monsieur Christian LOGIER.

Absents

Mesdames Nicole VIDAL, Julie ROCCHIA.
Messieurs Cyril MASQUIN, Jean-Paul OGIEZ, Philippe VIDAL.

Secrétaire de séance

Monsieur Raymond MAZZOLENI.

OBJET : Création de postes permanents à temps complet et à temps non complet

Rapporteur : Monsieur André LOZANO

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 13 avril 2017 ;

Considérant la réussite au concours de Rédacteur Principal 2^{ème} classe d'un agent de la collectivité et son inscription sur la liste d'aptitude ;

Considérant le tableau d'avancement de grade pour l'année 2018 de la collectivité soumis à l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du département des Alpes-de-Haute-Provence du 30 mars 2018 ;

Considérant la nécessité de créer 1 poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet, 1 poste d'Attaché Hors Classe à temps complet, 1 poste de Brigadier-Chef Principal à temps complet, 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet et 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (20h hebdomadaires) ;

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le rapporteur propose de créer les postes permanents à temps complet et non-complet suivants :

- 1 poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'Attaché Hors Classe à temps complet,
- 1 poste de Brigadier-Chef Principal à temps complet,
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (20h hebdomadaires).

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 5 avril 2018 :

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif
Administrative	Attaché territorial	Attaché hors classe	0	1
	Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	2
	Adjoint administratif territorial	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	1	2
Technique	Adjoint technique territorial	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	10	11
Police Municipale	Agent de police municipale	Brigadier-Chef Principal de police municipale	1	2

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE la création des postes permanents à temps complet et non-complet cités ci-dessus ;

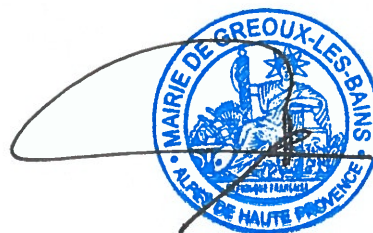
ADOpte la modification du tableau des emplois proposée ci-dessus ;

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au Budget Primitif 2018, au chapitre 64.

Fait et délibéré à Gréoux-les-Bains,
le 5 avril 2018

Affichage en mairie :
le 12 avril 2018

Le Maire,



Paul Audan

Accusé de réception en préfecture
004-210400941-20180405-DEL-2018-017-DE
Date de télétransmission : 12/04/2018
Date de réception préfecture : 12/04/2018